

**PLAN DE GESTION
DU CERF DE VIRGINIE 2002-2008**

ZONE 20 - Anticosti

Par

André Gingras, biologiste

La Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord

Octobre 2002

Référence à citer :

GINGRAS, A. 2002. Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008, Zone 20 - Anticosti.
Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la
faune de la Côte-Nord. 21 p.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN : 2-550-39954-4

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	iv
1. INTRODUCTION	1
2. RAPPEL DE LA SITUATION	1
2.1 État de la situation en 1993	1
2.2 Objectifs du plan de gestion 1996-2000	2
3. ÉTAT DE SITUATION EN 2000	4
3.1 Facteurs affectant l'évolution de la population de cerfs	4
3.2 La récolte	7
3.3 La population	8
3.4 Le cerf et son habitat à Anticosti	10
4. OBJECTIFS ET MODALITÉS POUR LE PLAN DE GESTION DU CERF 2002-2008	14
4.1 Gestion de la chasse	17
4.2 Expérimentation d'une chasse intensive	20
5. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION	21

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

	<u>Page</u>
Tableau 1. Bilan du plan de gestion du cerf de Virginie 1996-2000 pour la zone 20	3
Tableau 2. Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008 pour la zone 20	16
Figure 1. Rigueur de l'hiver dans la zone 20	5
Figure 2. Évolution de la récolte par segment et de la population de la zone 20	8
Figure 3. Récolte sportive du cerf de Virginie dans la zone de chasse 20	9

1. INTRODUCTION

En 1993, le processus de production du premier plan de gestion faunique de la population de cerfs de l'île d'Anticosti, appelée aussi zone 20, fut entrepris en ayant initialement comme objectif une mise en application pour la période de 1995 à 1999. Une fois le plan élaboré, cette période fut réajustée pour couvrir les années 1996 à 2000. Afin de pouvoir tenir compte du contenu du texte produit en 1993 et du réajustement par la suite de la période visée, le présent texte se rapportera aux années 1993 et 1999 en ce qui concerne l'année de référence et celle pour les objectifs de gestion fixés dans le plan, et à l'année 2000 au niveau des résultats réels à la fin du plan.

2. RAPPEL DE LA SITUATION

2.1 État de la situation en 1993

La présente section résume le contexte dans lequel se retrouvaient l'île d'Anticosti et sa population de cerfs lors de la mise en place du premier plan de gestion faunique pour ce cervidé au début des années 90.

Depuis son introduction à la fin du 19^e siècle, le cerf de Virginie a modifié radicalement son habitat par un broutement intensif d'une grande variété de plantes. La forêt anticostienne est principalement constituée de peuplements de sapins baumiers, d'épinettes blanches et d'épinettes noires. Les essences feuillues sont présentes de manière sporadique. La strate arbustive est pratiquement absente à cause du cerf. Ce broutement intensif a pour effet de modifier le cycle habituel de la succession végétale par le maintien à l'état de traces de plusieurs plantes et la lente transformation des sapinières en pessières blanches. Ainsi, au cours des cinquante dernières années, les diverses perturbations telles que les feux, épidémies d'insectes et coupes forestières, lesquelles ont touché plus de 35 % du territoire anticostien, se sont majoritairement transformées de sapinières en pessières blanches.

La population de cerfs était estimée à 121 000, soit une densité moyenne de 15 cerfs/km². Cette estimation provient d'une série d'inventaires aériens effectués en 1988 et 1989. Ces

travaux ont permis de mieux documenter la répartition de ce cervidé sur le territoire anticostien en faisant ressortir que la distribution du cerf n'était pas homogène sur l'ensemble de l'île mais plutôt reliée à l'habitat.

L'année 1993, en plus d'être l'année de référence pour le plan de gestion du cerf 1996-2000, fut la première année où le niveau de prélèvement autorisé de chaque pourvoirie d'Anticosti a été ajusté au niveau de la population de cerfs se retrouvant sur ces territoires. Ainsi, nous avons augmenté le nombre de chasseurs potentiels pouvant accéder à l'île de 5 400 à 7 000, tout en nous assurant que le niveau de prélèvement ne dépasse pas 10 % de la population de cerfs. Auparavant, tous les exploitants étaient assujettis au même niveau de récolte de 1 cerf/km². Lors de sa mise en place, cette disponibilité nouvelle de permis n'a pas amené d'augmentation du niveau de fréquentation des chasseurs, leur nombre se situant à 4 900. Près de 8 500 cerfs ont été récoltés cette année-là, dont 45 % de mâles adultes. La saison de chasse s'étendait du 1^{er} août au 1^{er} décembre, seule la récolte de cerfs avec bois étant permise en août et tous les segments pouvant être récoltés le reste de la saison. C'est en 1993 qu'un territoire exclusif pour la chasse à l'arc fut créé dans le secteur La Loutre. Le tableau 1 résume la situation en 1993.

2.2 Objectifs du plan de gestion 1996-2000

Le plan avait comme objectif premier le maintien de la population de cerfs à un niveau élevé afin de fournir aux chasseurs fréquentant ce territoire une chasse de haute qualité, principal facteur attirant ces derniers à Anticosti malgré les coûts importants pour y exercer l'activité. La chasse contingentée avec un réajustement des quotas des divers exploitants a été privilégiée. Il était aussi recommandé de maintenir les modalités de chasse antérieures autant au niveau de la durée de la saison, du quota journalier de récolte que des segments de la population de cerfs pouvant être chassés. Il était prévu qu'advenant une baisse importante de la population de cerfs deux années de suite, le niveau de prélèvement serait ramené à 1 cerf/km². Nous avons alors fixé certains objectifs pour la saison 1999.

Tableau 1. Bilan du plan de gestion du cerf de Virginie 1996-2000 pour la zone 20

Paramètres	Situation en 1993	Situation attendue ou objectif pour 1999	Résultats en 2000	Atteinte de l'objectif et commentaires
Habitat (km²)				
• Superficie totale d'habitat	7 943	7 943	7 943	
• Superficie d'habitat exploitée par la chasse	7 649	7 649	7 649	
Données d'utilisation				
• Récolte				
mâles adultes	3 830	4 750	6 167	
femelles adultes	3 394	3 325	1 995	
Faons	1 259	1 425	581	
Total	8 483	9 500	8 743	2000 : année record
• Nombre de chasseurs	4 878	6 000	4 989	Taux d'utilisation des permis stable
• Récolte totale/km ² d'habitat exploité par la chasse	1,11	1,24	1,14	
• Succès de chasse (cerfs/chasseur)	1,75	1,6	1,76	Stable
Population				
• Population totale après chasse	121 000	120 000	121 000	Estimation
• Densité (cerfs/km ² d'habitat total)	13,5-16,4	15,0	15,0	
Taux d'exploitation (%)	7,0	< 10,0	< 10,0	
Tendance annuelle moyenne de la population et des indicateurs de population (+ ou - en %)				
	Stabilité (± 10 %)	Stabilité (± 10 %)	Stabilité (± 10 %)	
Indicateurs de l'évolution de la population				
• % de biches de 1,5 an	14,1	10-15	11,7	
• Proportion de mâles adultes dans la récolte (%)	45	50-55	71	2000 : année record
• Nb de cerfs vus/chasseur/jour	8,0	7-10	11	

Le tableau 1 présente la situation attendue pour 1999. Nous estimions qu'une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 1 000 chasseurs ou 20 % était possible. Avec un succès de chasse moyen de 1,6 cerf/km², nous avons prévu que la récolte sportive pourrait atteindre 9 500 cerfs. Comme nous visions une relative stabilité de la population de cerfs, nos estimations concernant les principaux paramètres de suivi allaient dans le même sens.

D'autres modalités qui n'avaient pas été prévues initialement ont été mises en place par la suite. Ainsi, en 1994, un permis spécial de gestion permit à un chasseur de récolter deux cerfs supplémentaires à l'aide d'une arme à poudre noire et selon certaines règles. Le but visé était de maximiser les retombées économiques reliées à la chasse en permettant à un chasseur de faire deux séjours à l'île. Ce permis expérimental fut disponible jusqu'en 1997 où il a été remplacé par un permis régulier permettant de récolter deux cerfs supplémentaires mais en éliminant l'obligation d'utiliser une arme à poudre noire.

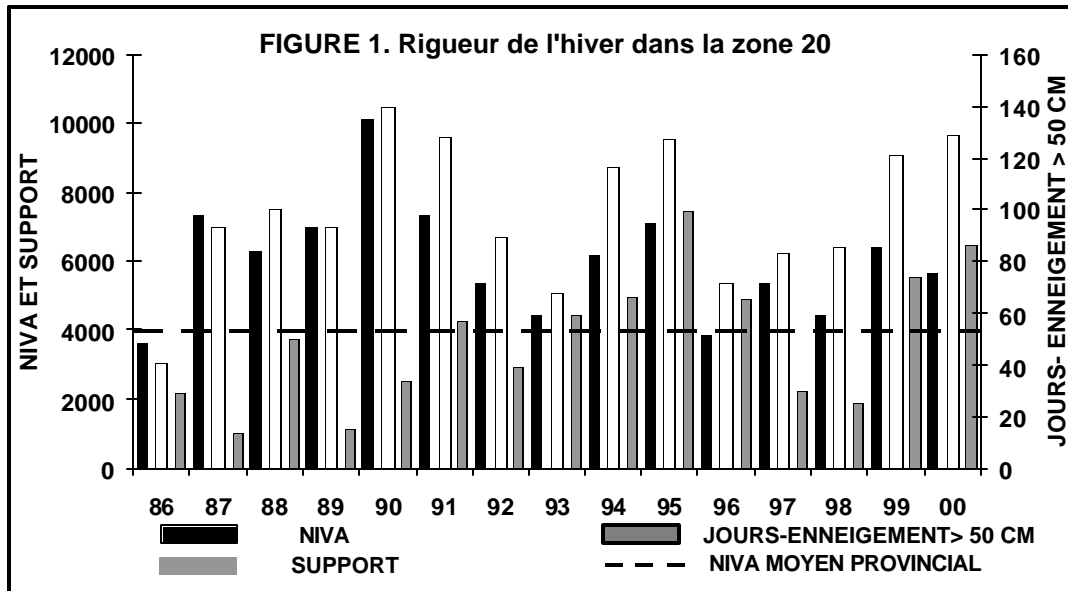
De plus, depuis 1999, un pourvoyeur ayant vendu 100 % de son contingent de permis peut obtenir 10 % de permis supplémentaires en cours de saison, la ressource le permettant. La saison de chasse a été prolongée jusqu'au 24 décembre sur le territoire de la pourvoirie Sépaq Anticosti afin de tester la faisabilité pour un pourvoyeur d'opérer dans un contexte hivernal. Cette mesure s'applique sur l'ensemble de l'île depuis 2000.

3. ÉTAT DE SITUATION EN 2000

3.1 Facteurs affectant l'évolution de la population de cerfs

La population de cerfs d'Anticosti est modulée annuellement par la rigueur de l'hiver. Ce facteur constitue la principale cause de mortalité des cerfs sur l'île, aucun prédateur n'étant présent et la chasse sportive prélevant moins de 10 % du cheptel annuellement. À partir des données recueillies aux stations de suivi de la rigueur de l'hiver, il est possible d'estimer l'ampleur des précipitations nivales et leur influence relative sur les densités de cerfs d'une année à l'autre. La figure 1 présente l'évolution des indices de la rigueur de l'hiver, l'indice composite NIVA et le nombre de jours avec plus de 50 cm de neige au

sol au cours des ans pour la station Cailloux située sur l'île et sa comparaison avec la moyenne québécoise.



Des travaux antérieurs ont montré qu'une troisième variable, soit le support (enneigement-enfoncement), permettait d'évaluer l'importance de l'épaisseur de neige sous les pattes des cerfs après enfoncement. Cette estimation de la capacité portante de la neige pour Anticosti en relation avec l'épaisseur de neige au sol permet d'améliorer notre évaluation de la survie hivernale des cerfs. Cette variable est aussi illustrée à la figure 1.

La période 1996-2000 a connu un enneigement annuel moyen similaire aux dix années précédant la période d'application du plan. Cependant, l'enfoncement moyen enregistré a été de 17 % inférieur lorsque l'on compare ces mêmes périodes. Le support moyen a été encore meilleur avec une valeur de 19 % supérieure à celle de la décennie précédente. En d'autres mots, la rigueur des hivers des cinq dernières années a été moindre, malgré des précipitations nivales importantes, parce que la neige offrait une meilleure portance et un accès à de la nourriture qui est disponible seulement lorsque l'épaisseur de neige est élevée mais l'enfoncement faible.

La forêt anticostienne est affectée régulièrement par des phénomènes naturels qui viennent modifier le paysage forestier et influencer directement la population de cerfs.

Les épidémies d'insectes sont un exemple éloquent. La dernière épidémie majeure d'arpenteuse de la pruche au début des années 70 a affecté plus de 1 000 km² de sapinières et amené une explosion de la population de cerfs des secteurs concernés au cours des décennies qui ont suivi. L'apport massif de nourriture dû aux sapins qui tombaient et aux surfaces importantes en régénération a alors favorisé l'augmentation de la population de cerfs. Un autre insecte, le dendroctone, s'attaque aux épinettes blanches matures et aussi à certains peuplements plus jeunes de la même essence. Au cours des dernières années, on a noté une recrudescence du niveau d'infestation dans plusieurs secteurs de l'île. L'impact sur le cerf des mortalités d'épinettes reliées au dendroctone n'est cependant pas connu.

En décembre 1996, un chablis a affecté la moitié ouest de l'île sur plus de 400 km² dont près de la moitié en chablis total. On estime à 1 000 000 m³ la quantité de bois touchée. Par la suite, d'autres périodes de vents très violents ont été enregistrées, les dernières en liste ayant frappé l'est de l'île à la mi-octobre 2000 et l'ouest en février 2001. De par sa localisation géographique, l'île d'Anticosti est susceptible d'être affectée régulièrement par des vents violents. Cependant, au cours des dernières années, les impacts de ces vents furent plus importants considérant le caractère suranné de plusieurs des sapinières. À court terme, les chablis ont un effet positif pour le cerf en offrant un apport inespéré de nourriture de qualité, principalement durant la période hivernale. Ce phénomène aurait donc eu une influence positive sur la population de cerfs au cours des dernières années.

Les opérations forestières d'envergure sur Anticosti avaient cessé au début des années 70. En 1995, Produits forestiers Anticosti inc. s'est vu octroyer une convention d'aménagement forestier (CAF) dans le cadre d'un projet de recherche visant à régénérer l'habitat du cerf de Virginie, plus particulièrement les sapinières. Entre 1995 et 2000, quelque 75 km² de forêt ont été récoltés, pour un volume de bois approchant 1 000 000 m³. De ce volume, environ la moitié provient de la récupération des bois issus du chablis de 1996.

3.2 La récolte

Contrairement aux objectifs fixés dans le plan de gestion pour 1999, le niveau de fréquentation s'est maintenu à près de 5 000 chasseurs en 2000. Il faut mentionner qu'en 1996, ce nombre avait baissé à 4 000 pour revenir à près de 5 000, cinq ans plus tard. Plusieurs chasseurs québécois auraient décidé d'exercer leur activité ailleurs au Québec, les populations de cerfs étant à des niveaux inégalés dans plusieurs zones de chasse. La reprise de fréquentation notée à l'île depuis deux ans s'explique par une augmentation du nombre de chasseurs nonrésidents, dont la proportion est passée de 20 % au début des années 90 à près de 50 % aujourd'hui. Annuellement, c'est plus de 12 millions de dollars qui sont dépensés par l'ensemble des chasseurs fréquentant Anticosti, faisant de cette activité l'un des principaux moteurs économiques de l'île avec l'exploitation forestière.

On note au tableau 1 que la récolte totale a atteint un niveau record en 2000 avec 8 743 cerfs. De ce nombre, 71 % étaient des mâles adultes, ce qui constitue aussi un record depuis que les modalités actuelles de chasse sont en place, soit en 1984. Ces statistiques sont tout de même en deçà des prévisions indiquées au tableau 1. Cela peut s'expliquer par le fait que chaque pourvoyeur gère son quota de permis en fonction de ses objectifs d'exploitation et de sa propre stratégie de marketing axée sur une qualité d'expérience exceptionnelle, basée sur une densité élevée, sur la récolte de deux animaux, généralement des mâles. Cette stratégie fait que certains exploitants n'utilisent pas 100 % du quota qui leur est alloué.

La qualité de chasse des dernières années ressort encore plus lorsqu'on compare les statistiques de chasse moyennes de la période couvrant le plan de gestion et les dix années précédant le plan. La récolte totale est maintenant sensiblement du même ordre (8 000 cerfs) (figure 2) mais la proportion de mâles est significativement plus élevée (67 % vs 52 %). Il en est de même pour le succès de chasse (1,77 cerf/chasseur vs 1,66 cerf/chasseur) et le nombre de cerfs vus/jour (11 vs 8). La proportion de chasseurs ayant récolté deux cerfs fut de 82 % contre 74 % pour les années précédant le plan.

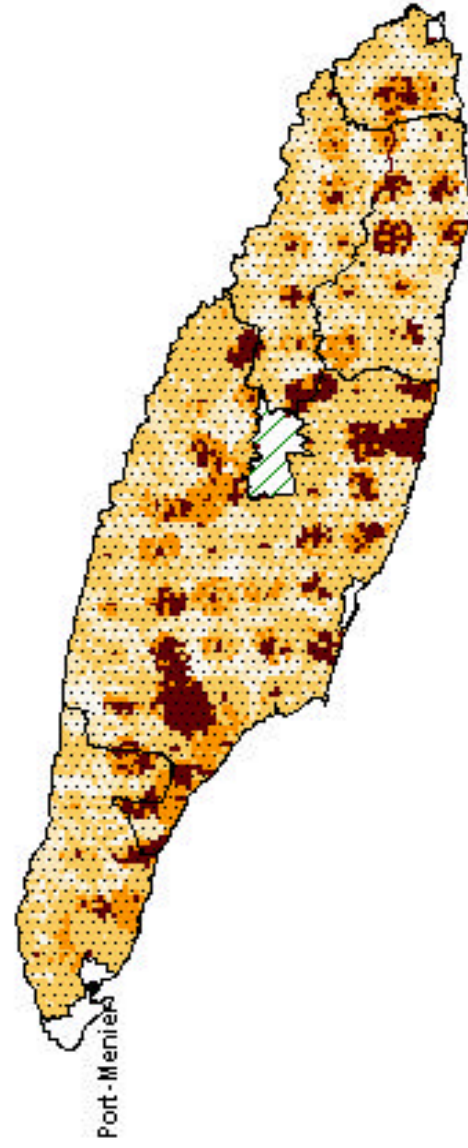
Erreur! Liaison incorrecte.

La figure 3 illustre la densité de récolte de cerfs pour la période d'application du plan de gestion 1996-2000. On y remarque que tous les pourvoyeurs répartissent très bien leurs prélèvements sur l'ensemble du territoire dont ils ont l'exclusivité. Plus de la moitié du territoire anticostien montre un niveau de prélèvement moyen entre 0,4 et 3 cerfs/km². Les secteurs où la densité d'exploitation est faible ou très faible sont minimales.

3.3 La population

Une première évaluation de la population de cerfs de l'ensemble de l'île d'Anticosti a été faite à la fin des années 80. On estimait alors le cheptel à 121 000 bêtes ou 15 cerfs/km². À l'été 1996, un autre inventaire aérien a été réalisé. On a alors évalué leur nombre à environ 82 000 cerfs, pour une densité de 10 cerfs/km². Ces écarts semblent très importants. Il faut se rappeler qu'il s'agit ici d'estimations ayant un certain niveau d'imprécision. Un suivi télémétrique d'une centaine de biches effectué entre 1986 et 1990 a permis de démontrer que la rigueur de l'hiver anticostien pouvait avoir un impact majeur sur la survie des cerfs, le taux de mortalité des biches marquées ayant varié de 3 % à 38 % selon les années. Il n'est donc pas surprenant de constater des variations de cet ordre de grandeur.

Figure 3
Récolte sportive du cerf de Virginie
dans la zone de chasse 20
 - Moyenne annuelle sur 5 ans (1996 -2000) -



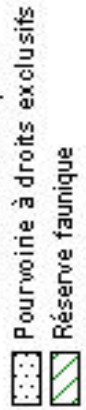
20 0 20 Kilomètres



Densité d'exploitation
 (individus/km²)



Territoires fauniques



Dans le cadre de notre programme de suivi de l'exploitation sportive du cerf anticostien, la détermination de l'âge d'un certain nombre de biches est faite annuellement. La proportion de cerfs de 1,5 an est la variable qui illustre le mieux la rigueur de l'hiver précédent et son influence sur le cheptel de cerfs. Pour la période 1996-2000, la valeur moyenne de cette variable se situe à 18 % dont deux années à 25 %, ce qui est exceptionnel pour Anticosti. Pour la période 1985-1995, ce pourcentage se situait à 14 %, dont trois années sous la barre des 10 %.

Il est cependant indéniable que l'on retrouvait moins de cerfs à l'été 1996 qu'en 1990. Depuis 1995, des inventaires partiels, reliés au projet de recherche visant à régénérer les sapinières, démontraient une tendance à la hausse des densités de cerfs. Un inventaire aérien de l'ensemble de l'île réalisé à l'été 2001 estime que la population de cerfs atteint maintenant 130 000 cerfs ou 16 cerfs/km², avant la chasse (121 000 cerfs après la chasse).

3.4 Le cerf et son habitat à Anticosti

Introduite en 1896 et 1897, la population de cerfs d'Anticosti a atteint des densités élevées dès le début des années 30. Elle oscille depuis déjà un certain nombre d'années au maximum de la capacité de support de l'habitat. Le broutement intensif exercé par le cerf sur l'ensemble de la végétation anticostienne a modifié radicalement le portrait forestier et a affecté la densité de plusieurs espèces végétales. L'impact le plus palpable est la non-régénération des sapinières. Or, les sapinières constituent le principal habitat d'hiver du cerf, leur offrant à la fois nourriture et couvert.

Ailleurs au Québec, la régénération du sapin est généralement très facile. À Anticosti, dans les secteurs de sapinière, il y a en général présence de plus de 100 000 semis de sapins à l'hectare, une quantité nettement suffisante pour assurer la régénération, du moins en situation normale. Mais l'intensité du broutement par le cerf est telle que seuls quelques rarissimes sapins parviennent à pousser. Les différentes approches forestières classiques (coupes partielles, coupes en bande, coupes totales de petite superficie, etc.) mises de l'avant au cours des dernières décennies ont toutes échoué pour régénérer le sapin. Sauf à de rares exceptions, le sapin ne réussit pas non plus à se régénérer dans les

perturbations naturelles (chablis, feux, épidémies d'insectes, etc.), le cerf parvenant toujours à brouter la totalité des tiges disponibles. Or, les exclos construits au début des années 80, qui empêchent les cerfs d'accéder à une parcelle de territoire et d'y brouter la végétation, démontrent bien que le sapin et de nombreuses autres espèces peuvent se régénérer à Anticosti, en contrôlant le broutement par le cerf.

Avant l'introduction du cerf, les sapinières occupaient au moins 40 % du territoire anticostien. Aujourd'hui, cette proportion n'est plus que de 20 %. La majorité des sapinières ont 90 ans et plus. Comme ces peuplements approchent de leur maturité biologique et ne peuvent se régénérer, les grandes sapinières auront disparu d'ici quelques décennies. On croit qu'à la suite de la perte de cet élément clé de son habitat, la population de cerfs diminuera alors d'une manière marquée. Cependant, nous ne connaissons pas le moment précis, la durée et l'ampleur de cette baisse. Paradoxalement, le vieillissement des sapinières a un effet bénéfique à court terme puisque les branches et les lichens arboricoles de la multitude d'arbres qui se renversent fournissent présentement un apport massif de nourriture en hiver. Nous savons cependant que la raréfaction des sapinières est irréversible. Le défi est donc d'utiliser, au cours des prochaines années, les moyens à notre disposition pour arrêter la raréfaction du sapin et ainsi minimiser l'impact à long terme sur la population de cerfs et, par incidence, sur les activités de chasse des pourvoyeurs.

Au cours des dernières années, de nouvelles approches ont été expérimentées afin de régénérer l'habitat du cerf. Depuis 1995, dans le cadre d'un projet de recherche d'envergure, l'exploitation forestière a été utilisée prioritairement comme outil d'aménagement visant spécifiquement à régénérer des sapinières pour maintenir l'habitat du cerf. Des prescriptions de coupes particulières (coupes totales de grande superficie, coupes avec îlots semenciers, coupes progressives, etc.) élaborées conjointement par des biologistes de la Société et des forestiers du ministère des Ressources naturelles (MRN) ont été appliquées. Des protocoles expérimentaux ont été mis en place pour documenter l'évolution de la forêt et de la population de cerfs à la suite de ces interventions. Les résultats de ces « nouvelles approches » sont mitigés car le cerf contrôle systématiquement la régénération, même dans des coupes de grande superficie.

Devant les résultats obtenus en présence du cerf, il a été décidé de vérifier s'il était possible, dans le cadre d'opérations forestières, de clôturer des parterres de coupes de grande superficie afin d'en empêcher l'accès aux cerfs. Cette technique vise à reproduire à grande échelle les conditions des petits exclos construits depuis le début des années 80. Le projet pilote effectué en 2000 a effectivement démontré qu'il est possible d'appliquer cette technique à une grande échelle. Un exclos de 3,2 km² construit à l'été 2000 a nécessité la mise en place de plus de 8 km de clôture.

Les premiers résultats de cette approche semblent très positifs. L'exclusion du cerf pendant une dizaine d'années devrait permettre de faciliter la régénération, notamment celle du sapin. Ces résultats et l'expérience de travail conjoint au cours des dernières années sont venus alimenter les réflexions des principaux intervenants impliqués dans ce dossier en démontrant que l'aménagement intégré des ressources faune-forêt semble être la seule issue pour maintenir l'habitat du cerf à Anticosti. La coupe forestière rend accessible à l'industrie un volume de bois intéressant et est la seule méthode qui permet d'intervenir sur des superficies appréciables à des coûts raisonnables. En contrepartie, toutes les actions visent à régénérer l'habitat du cerf.

C'est dans cet esprit qu'a été entreprise la réalisation d'un plan de gestion intégrée des ressources fauniques et forestières pour l'ensemble de l'île. Ce plan de gestion intégrée des ressources a pour objectif principal à long terme d'aménager l'habitat du cerf en créant à grande échelle une mosaïque de milieux offrant nourriture et abri, contribuant ainsi à maintenir la population de cerfs, si caractéristique d'Anticosti. La présence de l'exploitation forestière permet aussi une diversification de l'économie locale. Les volumes de bois disponibles seront fonction des besoins d'aménagement pour le cerf dans les différentes parties de l'île. Le plan de gestion intégrée viendra donc encadrer la démarche d'aménagement et servira de levier pour le financement des actions préconisées.

Au cours des prochaines années, des sites clôturés, associés à un aménagement forestier intensif et une baisse de la population de cerfs, seront utilisés dans des secteurs névralgiques propices au sapin répartis sur le territoire. Près de 1 400 km² de sapinières et

de peuplements d'épinettes blanches ont ainsi été identifiés comme sites d'aménagement potentiels. Les pessières blanches visées seront reconverties en sapinières en y effectuant une plantation massive de sapins après coupe. Un total de 150 blocs pourraient ainsi être aménagés sur un horizon de 80 ans.

Le financement du projet est présentement couvert par l'utilisation des droits de coupe puisque le MRN a maintenant reconnu l'utilisation de clôtures à Anticosti comme technique d'aménagement forestier au même titre que les éclaircies pré-commerciales, le scarifiage et la plantation d'arbres ailleurs au Québec. Cette stratégie permettrait d'offrir à long terme une variété d'habitats d'abri et de nourriture de qualité pour l'hiver. Les travaux de recherche en cours ainsi que ceux qui seront réalisés au cours des prochaines années viendront préciser les types de mosaïques forestières les plus intéressantes.

L'évolution rapide de la situation du cerf et de la forêt au cours des dernières décennies a bien fait ressortir la particularité de l'île d'Anticosti par rapport au reste du Québec. En 2001, une Chaire de recherche industrielle sur le cerf d'Anticosti et son habitat a été mise en place, sous la gouverne de l'Université Laval, avec la participation active de chercheurs du MRN et de la Société de la faune et des parcs du Québec. Cette chaire vient prendre le relais des travaux de recherche effectués depuis 1995 par une équipe de chercheurs des deux organismes gouvernementaux et alimenter les besoins en connaissances des aménagistes dans l'élaboration et l'amélioration des outils d'aménagement pour ce cervidé.

Le programme de recherche de la Chaire gravitera autour de quatre axes qui couvrent des aspects fondamentaux et appliqués du développement durable des ressources de la forêt dans un contexte de forte densité d'ongulés, soit :

- Rechercher et développer des solutions durables pouvant concilier le maintien des populations de cerfs et des sapinières.
- Identifier les paramètres qui influencent les effets du cerf sur ses habitats.

- Évaluer des stratégies sylvicoles et de contrôle du broutement intégrant les connaissances sur la faune et ses habitats.
- Développer des outils d'harmonisation des différents modes d'utilisation des ressources biologiques et forestières.

À ce jour, la majorité des travaux d'acquisition de connaissances et de recherche ont été menés dans les portions centrale et ouest. Un effort particulier devra être fait dans le futur afin de mieux documenter les relations entre le cerf et son habitat dans la partie est de l'île. Ce secteur est caractérisé par une structure forestière différente, un climat plus maritime et une bonne population de cerfs. Cette portion de l'île ne présente pas, du point de vue des forestiers, de potentiel d'aménagement à court terme compte tenu des peuplements présents et de l'importance des coûts d'exploitation actuels en fonction des volumes de bois disponibles. Une meilleure connaissance de ce secteur permettrait de mieux documenter les problématiques et d'ajuster les futures actions d'aménagement aux réalités du milieu.

Il découle de l'analyse de la situation qu'il faut intervenir selon deux axes complémentaires : sur l'habitat et sur la population du cerf. Le plan de gestion intégrée faune-forêt visera la régénération ou le maintien de l'habitat du cerf. Le prochain plan de gestion du cerf à Anticosti doit quant à lui implanter des modalités d'exploitation contribuant à réduire ou limiter la population de cerfs.

4. OBJECTIFS ET MODALITÉS POUR LE PLAN DE GESTION DU CERF 2002-2008

Un des objectifs du plan de gestion du cerf est de maintenir une population de cerfs caractéristique, si particulière à Anticosti. Toutefois, le niveau actuel de 130 000 cerfs est trop élevé. Comme mentionné précédemment, la diminution de la capacité de support de l'habitat, à cause de la disparition des sapinières matures, engendrera une chute de la population de cerfs. L'ampleur de cette chute et le moment précis où elle se produira ne peuvent être précisés. Il faut cependant agir dès maintenant si nous voulons amenuiser l'impact tant pour le cerf que pour l'industrie de la chasse. On considère que le maintien à long terme d'un habitat propice et d'une population importante de cerfs nécessite une

baisse notable de la population de cerfs bien en deçà de la capacité de support maximale de l'habitat, et son maintien à ce niveau. Un objectif de population de l'ordre de 90 000 bêtes après chasse a été retenu dans le cadre du présent plan, à la lumière des meilleures connaissances disponibles et en comptant en partie sur des variations naturelles de population qui devraient être engendrées par la rigueur de l'hiver. Une augmentation sensible du prélèvement, particulièrement pour les cerfs sans bois, devrait contribuer à réduire les populations en visant prioritairement certains secteurs. À terme, l'augmentation des prélèvements sportifs devrait aussi servir à maintenir la population de cerfs à ce niveau. L'expérience des dernières années démontre que ce niveau de population de cerfs permet de maintenir une qualité de chasse exceptionnelle. Le tableau 2 présente les grandes lignes de l'objectif visé.

L'utilisation optimale des potentiels est l'une des principales lignes directrices de la Société de la faune et des parcs du Québec à la base du prochain plan de gestion. De plus, la chasse doit demeurer un outil de développement économique majeur pour Anticosti. Ce territoire recèle une population de cerfs de grande abondance et la problématique entourant l'avenir à long terme de ce cheptel et de son habitat est particulière. Les modalités de gestion du cerf mises en place pour le plan 2002-2008 doivent donc prendre en compte cet état de fait. Il est plus que jamais évident que le maintien de la population de cerfs si caractéristique d'Anticosti ne peut relever de l'État seul. Tous les intervenants ont un rôle primordial à jouer dans la sauvegarde de cette richesse. Celui qui incombe au secteur de la chasse est d'assurer le prélèvement qui permet de limiter les impacts des cerfs sur l'habitat et contribuer au contrôle des populations. Si les modalités mises de l'avant n'étaient pas en mesure de tenir ce rôle, d'autres moyens devront être envisagés pour réduire, au moins localement, les populations de cerfs.

Les dernières décennies nous démontrent aussi qu'en présence d'une si grande abondance de cerfs, les méthodes de coupes usuelles ne parviennent pas à régénérer le sapin, même si partout ailleurs cela ne cause aucun problème. Il est donc nécessaire de revoir l'approche de gestion du cerf en fonction des impératifs du plan de gestion intégrée faune-forêt et de l'intégrer plus étroitement à cette démarche.

Tableau 2. Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008 pour la zone 20

Paramètres	Situation en 2000	Situation attendue ou objectif pour 2008
Habitat (km²)		
• Superficie totale d'habitat	7 943	7 943
• Superficie d'habitat exploitée par la chasse	7 649	7 238 (à la suite de la création du parc d'Anticosti)
Données d'utilisation		
• Récolte		
mâles adultes	6 167	8 000
femelles adultes	1 995	6 000 (minimum)
faons	581	1 000 (minimum)
total	8 743	15 000
• Nombre de chasseurs	4 989	6 000 (minimum)
• Récolte/km ² d'habitat exploité	1,14	1,63
• Succès de chasse (cerfs/chasseur)	1,76	2,5
Population		
• Population totale après chasse	121 000	90 000 (maximum)
• Densité (cerfs/km ² d'habitat total)	15,0	11,0
Taux d'exploitation (%)		
	6,7	15,0
Tendance de la population		
	Stabilité (± 10 %)	Stabilité ou baisse (± 10 %)
Indicateurs de l'évolution de la population		
• % de biches de 1,5 an	11,7	10-15
• Proportion de mâles adultes dans la récolte (%)	71	55-60
• Nb de cerfs vus/chasseur/jour	11	7-12
Réglementation		
• Saison mâle avec bois		
longueur de la saison (jours)	31	31
début de la saison	1 ^{er} août	1 ^{er} août
• Saison mâle, femelle et veau		
longueur de la saison (jours)	115	115
début de la saison	1 ^{er} septembre	1 ^{er} septembre
Modalités proposées		
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des périodes de chasse actuelles dont la fermeture de la saison au début de l'hiver. • Maintien de la possibilité de récolter tous les segments de la population de cerfs à partir du 1^{er} septembre. • Maintien du permis de chasse exclusif à Anticosti. • Maintien du permis de chasse à deux cerfs (mâles ou cerfs sans bois)/chasseur (Acquisition limitée à un permis par séjour; application en 2003). • Élimination de la notion de contingentement du nombre de permis par pourvoyeur (Application en 2002). • Élimination des règles actuelles (délai de 5 jours et limite d'un seul permis valide à la fois) entourant la délivrance d'un deuxième permis de chasse (Application en 2003). • Création d'un nouveau permis permettant la récolte de deux cerfs sans bois (Application en 2003). • Un chasseur pourra récolter un maximum de quatre cerfs par séjour dont au plus deux cerfs mâles adultes. Il n'y a plus de limite au nombre de séjours qu'un chasseur pourra faire au cours d'une même année (Application en 2003). 		

4.1 Gestion de la chasse

La stratégie utilisée au cours des quinze dernières années visait le maintien du cheptel à un niveau très élevé et un prélèvement sportif encadré par un contingentement serré. L'approche utilisée jusqu'ici pour la gestion du cerf à Anticosti était calquée sur celle utilisée sur le continent, prenant comme prémisses une population généralement sensible à l'exploitation et dont la résilience est modérée. L'expérience nous démontre que la réalité anticostienne des dernières années est tout autre. Nous croyons qu'il faut revoir cette approche. D'une part, le contingentement ne semble plus avoir sa raison d'être, en raison de la haute densité de population et d'une pression de chasse qui restera toujours relativement modérée. D'autre part, la limitation de la chasse pour maintenir une population élevée ne semble pas plus appropriée, compte tenu de la résilience de cette espèce. La chasse doit dorénavant servir davantage comme un outil d'aménagement pour influencer la dynamique de population de cerfs. L'opportunité et le défi sont ouverts aux pourvoyeurs de développer de nombreux et nouveaux produits pour mettre en valeur l'abondante ressource dont ils disposent.

L'industrie de la chasse sportive à Anticosti est basée sur une certaine perception de la qualité d'expérience et les coûts sont importants pour les utilisateurs compte tenu de la localisation géographique du territoire et des produits de chasse offerts. Nos partenaires craignent que tout changement trop brusque des règles de pratique de la chasse ne crée des remous au niveau de la clientèle et des produits habituels, surtout s'ils ne font que déplacer la clientèle usuelle. Les pourvoiries devraient alors investir des sommes importantes, tant pour la promotion que pour adapter leurs pratiques, afin de maintenir leur niveau de fréquentation, au lieu de les consacrer au développement. C'est pourquoi le plan préconise une approche plus prudente, basée sur l'ajout de nouveaux produits ou d'opportunités supplémentaires aux produits actuels qui permettrait à la fois une augmentation graduelle de la clientèle et une augmentation substantielle de la récolte. Le défi des pourvoyeurs est donc de bien doser l'augmentation des prélèvements afin qu'elle soit acceptable biologiquement et socialement. Il est cependant nécessaire que le développement de cette nouvelle offre soit amorcé dès maintenant. Au cours des dernières années, le niveau élevé des populations de cerfs de la majorité des autres zones

de chasse a incité plusieurs chasseurs québécois à exercer leur activité ailleurs au Québec. Le développement de nouveaux produits pourrait en inciter plusieurs à revenir fréquenter Anticosti.

Une exploitation plus intensive des femelles permettrait que la récolte influence davantage la dynamique de population. Le produit actuel de base, soit la chasse «aux mâles », serait toutefois préservé. Il est à noter qu'une plus grande récolte de cerfs sans bois favoriserait aussi à court terme la chasse des mâles, car cette approche s'inspire de la notion de «Quality Deer Hunting » véhiculée dans certains états américains. Ce n'est qu'à Anticosti que le Québec accepte d'appuyer une telle approche, dans la mesure où elle permet une plus grande récolte de cerfs sans bois et l'atteinte des objectifs de récolte.

Ailleurs au Québec, les populations de cerfs sont gérées en limitant au départ la récolte de cerfs sans bois. À Anticosti, il faut maintenant d'abord favoriser l'augmentation des prélèvements de cerfs femelles afin que la chasse soit davantage un outil de gestion des populations. La Société propose les mesures suivantes au niveau de la chasse sportive pour la période 2002-2008 :

- Maintien des périodes de chasse actuelles dont la fermeture de la saison au début de l'hiver.
- Maintien de la possibilité de récolter tous les segments de la population de cerfs à partir du 1^{er} septembre.
- Maintien du permis de chasse exclusif à Anticosti.
- Maintien du permis de chasse à deux cerfs (mâles ou sans bois) par chasseur (Acquisition limitée à un permis par séjour; application en 2003).
- Élimination de la notion de contingentement du nombre de permis par pourvoyeur (Application en 2002).
- Élimination des règles actuelles (délai de 5 jours et limite d'un seul permis valide à la fois) entourant la délivrance d'un deuxième permis de chasse (Application en 2003).

- Création d'un nouveau permis permettant la récolte de deux cerfs sans bois (Application en 2003).
- Un chasseur pourra récolter un maximum de quatre cerfs par séjour dont au plus deux cerfs mâles adultes. Il n'y a plus de limite au nombre de séjours qu'un chasseur pourra faire au cours d'une même année (Application en 2003).

Les modifications touchant la création du nouveau permis de chasse au cerf sans bois et la tarification s'y rattachant ne peuvent être mises en place qu'en 2003 compte tenu de la nécessité d'une approbation gouvernementale et des délais afférents. Il en est de même pour l'élimination des règles actuelles entourant la délivrance d'un deuxième permis de chasse au cerf à Anticosti et la limitation concernant l'acquisition du permis de chasse à deux cerfs (maximum de deux cerfs mâles par séjour). L'année 2002 en sera donc une de transition. La section 4.2 du présent document précise les modalités particulières qui y seront appliquées.

La libéralisation des modalités de contingentement de récolte, associée à la création d'un nouveau type de permis de chasse, permettra aux pourvoiries de l'île d'Anticosti d'offrir un plus grand choix de forfaits à leur clientèle. Chaque exploitant sera libre d'offrir les combinaisons de produits qu'il veut en définissant par exemple le nombre maximum et la catégorie de cerfs qu'un chasseur peut récolter lors d'un séjour en fonction de la période ou les parties de son territoire. Les nouveaux produits devront être axés sur la récolte de cerfs sans bois. Une période de trois années est prévue afin de permettre aux divers exploitants d'Anticosti de développer ces nouveaux produits et d'aller chercher de nouvelles clientèles. Le tout sera encadré à l'intérieur du plan de gestion faunique de chaque pourvoirie par le dépôt et l'approbation par la Société d'un plan d'exploitation approprié. Le transport aérien, principale contrainte à toute augmentation importante de récolte par les chasseurs sportifs, devra faire l'objet d'ajustements de la part des pourvoyeurs. De plus, advenant une baisse notable de la population de cerfs à la suite d'une série d'hivers rigoureux, les modalités de chasse pourraient être ajustées en conséquence.

4.2 Expérimentation d'une chasse intensive

L'arrivée de la Chaire de recherche nous amène à expérimenter une autre stratégie d'exploitation du cerf, soit la délimitation sur l'ensemble de l'île d'un certain nombre de secteurs non clôturés où la population de cerfs sans bois sera réduite par la chasse de manière importante. L'objectif est de diminuer localement le potentiel reproducteur des cerfs tout en maintenant un nombre intéressant de mâles adultes sur ces territoires afin de minimiser l'impact sur le segment généralement prisé par les chasseurs. Cette baisse de densité devrait permettre une plus grande proportion de régénération forestière en sapin et venir s'ajouter aux secteurs qui seront protégés à l'aide de clôtures.

Cette approche sera testée en 2002, dans un cadre expérimental très strict, afin de mesurer les difficultés d'application et les impacts sur l'activité de chasse ainsi que l'impact réel sur la régénération des sapinières. La Chaire de recherche industrielle s'acquittera de cette tâche. Ces prélèvements seront faits par des chasseurs sportifs à l'aide de permis de gestion, le permis de chasse au cerf sans bois n'étant disponible qu'en 2003. Les secteurs seront choisis en fonction de leur potentiel naturel à régénérer des sapinières.

De plus, un autre projet de recherche de la Chaire, en place depuis 2001, vise à documenter et préciser le niveau de densité cible de cerfs permettant une croissance et une régénération adéquate de la végétation dans le contexte anticostien. Les résultats en découlant permettront d'ajuster, le cas échéant, la stratégie entourant l'exploitation sportive de ce cheptel.

5. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

Le plan de gestion 2002-2008 vise une stabilisation du nombre de cerfs d'Anticosti à 90 000 bêtes après chasse. Une libéralisation des règles de chasse et une augmentation des prélèvements sportifs devront permettre, à moyen terme, d'atteindre cet objectif. Les pourvoiries devront être les maîtres d'œuvre de cette croissance de la récolte sportive par une réorganisation progressive d'une partie de leurs activités axée sur le développement de nouveaux produits de chasse visant le prélèvement de cerfs sans bois. Parallèlement, la réalisation prochaine d'un plan de gestion intégrée des ressources fauniques et forestières de l'île permettra de mettre en place diverses mesures pour la régénération et le maintien de l'habitat du cerf.

La Société s'implique de plus dans un important programme de recherche sous la responsabilité de la «Chaire de recherche industrielle CRSNG-Produits forestiers Anticosti». Ces travaux permettront aux divers intervenants et aux utilisateurs de cette ressource de mieux comprendre la dynamique entourant le cerf anticostien et son habitat. De plus, ils aideront à identifier les meilleurs moyens à mettre de l'avant pour assurer à long terme la présence d'une importante population de cerfs et son exploitation sportive.